

# COMMUNE DE LA CHAPELLE

73660 LA CHAPELLE

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

### LISTE DES DELIBERATIONS

(Ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 et Décret n° 2021-1311 du 7 Octobre 2021 avec entrée en vigueur au 1/07/2022)

MEMBRES PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle, NOYEL Marie-Geneviève. Mrs ROBIN Stéphane, COSTEL Charles, WALLEZ J.Ch., CUGNET Romain.

Mr QUILLET Grégory donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr HILAIRET Gwenaël donne procuration à Mme NOYEL Marie-Geneviève

Mr GOYET Adrien donne procuration à Mme REFFET Martine

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 AOUT 2022 : approuvé à l'unanimité
  
- **ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE VORNAY**  
Choix des aménagements à réaliser afin de permettre de répondre aux besoins en eau du projet d'installation de l'usine de fabrication de voussoirs en béton dans la ZAE :  
Renforcement de la conduite Tigny à la zone et également liaison Coppet à Tigny, qui permettrait de livrer les besoins de pointe journalière et instantanée du projet d'usine. Le hameau de Tigny subirait une baisse de pression de 1 bar. Coût estimatif = 183 000 € HT.  
Délibération approuvée à la majorité (2 abstentions)
  
- **ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE VORNAY – Choix du cabinet de maîtrise d'oeuvre**  
Bureau d'études Cohérence retenu pour une mission évaluée à 11 712 € TTC.  
Délibération approuvée à l'unanimité.
  
- **AMENAGEMENT DU LAC DE GONDRAN**  
Fabrication et installation d'une passerelle reliant le lac à l'îlot. Devis de l'entreprise Art Bois d'un montant de 6684 € TTC.  
Délibération approuvée à la majorité (2 abstentions)

- **CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Le correspondant incendie et secours assurera des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, sous l'autorité du Maire. Désignation de Mme REFFET Martine, adjointe.  
Délibération approuvée à l'unanimité

- **DECISIONS MODIFICATIVES N°3 – Budget eau et assainissement**

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Projet estimatif de 25 831.50 € HT

Délibération approuvée à l'unanimité

*Vu la présente liste des délibérations du Conseil Municipal pour être affichée à la porte de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune en date du 22 Septembre 2022.*

*Fait à La Chapelle, le 20 Septembre 2022*

Le Maire,  
Stéphane ROBIN

